CIRCULAIRE: 3049 Date: 05/03/2010

OBJET : Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants et temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

Réseaux : Communauté française

Niveaux & Services:

- Aux chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire, fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, de plein exercice, organisé par la Communauté française;
- Aux Administrateurs(trices) des internats autonomes de la Communauté française ;
- Aux Administrateurs(trices) des homes d'accueil de l'enseignement spécial de la Communauté française;
- Aux Directeurs(trices) des Centres de dépaysement et de plein air

Autorités : Direction Générale des Personnels de l'Enseignement de la Communauté française

Signataire: Christian NOIRET

Gestionnaires: Directeur général adjoint.

Personne- ressources : Madame ANCIAUX – Jonathan BOUGENIERE **Mail :** jacqueline.anciaux@cfwb.be – jonathan.bougeniere@cfwb.be

Renvoi(s):

Nombre de pages: 10 texte: 6 - annexe: 4

Téléphone pour duplicata:

Mots-clés:

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel publié au Moniteur belge du 05 mars 2010 concernant les instructions relatives aux candidatures à un changement d'affectation dans les emplois définitivement vacants et temporairement vacants repris sous rubrique.

Les demandes doivent être introduites sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste, le **29 mars 2010** au plus tard (la date de la poste faisant foi) à l'adresse suivante:

Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 – 3ème étage, Bureau 3 E 346 à 1080 BRUXELLES.

J'attire votre attention sur le fait que l'avis publié au Moniteur belge du 05 mars 2010 constitue la seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication fournie aux chefs d'établissements.

Je vous invite cependant à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats aux membres du personnel de votre établissement, même à ceux qui sont temporairement éloignés du service pour quelque motif que ce soit.

A l'avance, je vous remercie.

Christian NOIRET

Directeur général adjoint

COMMUNAUTE FRANÇAISE

Ministère de la Communauté française

Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants et dans des emplois temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 1996 portant création des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française tel que modifié par le décret du 20 décembre 2001 visant à l'accélération des nominations des membres du personnel de l'enseignement de la Communauté française, définit la mission, les attributions, l'organisation et le fonctionnement des centres précités.

Spécificité du travail dans les Centres de dépaysement et de plein air

S'ils présentent avec les établissements scolaires et les internats des caractéristiques communes, les Centres de dépaysement et de plein air s'en distinguent néanmoins et attendent de leurs personnels pédagogiques (P.E & P.A.E) qu'ils puissent entre autres :

- avoir une condition physique leur permettant l'encadrement de groupes en sites extérieurs et naturels (forêts, grottes, terrils...);
- accepter une souplesse dans les attributions et les horaires, justifiée par l'accueil de groupes souvent hétérogènes et différents chaque semaine ;
- faire preuve de souplesse pédagogique pour accueillir des jeunes appartenant à des niveaux d'enseignement différents ;
- être capable, en équipe, d'adapter les activités pédagogiques existantes ou d'en créer de nouvelles.

En raison de la spécificité de chaque centre, tout renseignement complémentaire pourra être obtenu auprès de la direction du Centre concerné.

Les articles 1^{er} et 2 de l'arrêté précité définissent la mission des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française de la manière suivante:

1. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 4130 ESNEUX</u> (Domaine du Rond Chêne), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de favoriser l'organisation de mi-temps pédagogiques centrés sur l'éducation et l'environnement.
- 2. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 6670 GOUVY</u> (Rue de Beho, 10), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental, du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire et de l'enseignement spécial de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de permettre aux élèves de pratiquer les sports d'hiver.

3. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 6724 MARBEHAN</u> (Rue du Chenel, 23), est destiné aux élèves de l'enseignement spécial de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre.
- 4. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 6870 SAINT-HUBERT</u> (Rue du Parc, 1), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre.
- 5. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 6920 WELLIN</u> (Rue de la Station, 36), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- de sensibiliser les élèves à l'environnement;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre, et notamment en informatique.
- 6. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 6220 FLEURUS</u> (Rue de Fleurjoux, 3 et à 6470 Sivry-Rance, Route de Mons, 52), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves à l'écologie urbaine et à l'environnement;
- d'initier les élèves à la météorologie et à l'astronomie.
- 7. Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 5580 ROCHEFORT (HAN-SUR-LESSE) (Rue des Chasseurs Ardennais, 40), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et les étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique à l'étude de l'environnement et à l'écologie;
- de favoriser l'éveil informatique des élèves de l'enseignement primaire.

8. Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 6760 VIRTON (ETHE-BUZENOL) (Rue du Bar), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et aux étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique de la Communauté française.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'assurer aux étudiants de l'enseignement supérieur pédagogique une formation à l'étude du milieu et à l'éducation à l'environnement;
- d'initier les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à l'étude du milieu et à l'éducation à l'environnement.
- 9. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 7100 LA LOUVIERE (SAINT-VAAST)</u> (Rue Omer Thiriar, 232), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécial et aux étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves et les étudiants à l'étude du milieu, de leur faire connaître l'archéologie industrielle et le folklore de la région;
- d'initier les enseignants à l'éducation aux médias.
- 10. <u>Le Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française situé à 7600 PERUWELZ</u> (Boulevard Léopold III, 58), est destiné aux élèves de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécial et aux étudiants de l'enseignement supérieur non universitaire.

Il a pour mission:

- de permettre aux élèves de vivre en groupe;
- d'initier les élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire à l'environnement et à l'écologie;
- de favoriser les apprentissages en rapport avec la spécificité du Centre, notamment en informatique et en relations humaines;
- de favoriser l'utilisation des moyens audiovisuels en tant qu'outil pédagogique.

Les emplois suivants sont actuellement à conférer dans ces Centres par changement d'affectation:

1. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à ESNEUX

1 emploi à mi-temps dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi temporairement vacant).

2. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à GOUVY

- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi temporairement vacant).

3. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à MARBEHAN

- ¹ 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emploi temporairement vacant).
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'instituteur (-trice) maternel(le) (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction d'infirmière (emploi définitivement vacant).

4. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à SAINT-HUBERT

Néant.

5. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à WELLIN

3 emplois à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emplois définitivement vacants);

6. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française de SIVRY-FLEURUS

Néant.

7. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à HAN-sur-LESSE

- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emploi définitivement vacant);
- 2 emplois à temps plein dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire de degré inférieur : sciences-géographie ou sciences (emploi temporairement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire de degré supérieur : chimie-biologie (emploi définitivement vacant) ;
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire de degré supérieur : chimie-biologie (emploi temporairement vacant).

8. <u>Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française de SAINT-VAAST (LA LOUVIERE)</u>

- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi définitivement vacant).

9. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à PERUWELZ

- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi temporairement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire du degré inférieur : sciences-géographie ou sciences (emploi temporairement vacant);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire du degré supérieur : biologie-chimie (emploi définitivement vacant).

10. Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à VIRTON (BUZENOL)

- 2 emplois à temps plein dans la fonction de surveillante-éducatrice d'internat (emplois définitivement vacants);
- 1 emploi à temps plein dans la fonction de surveillant-éducateur d'internat (emploi définitivement vacant);
- 1 emploi à mi-temps dans la fonction de professeur de cours généraux dans l'enseignement secondaire de degré inférieur : sciences-géographie ou sciences (emploi définitivement vacant).

Le membre du personnel à qui serait accordé le changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant sera affecté au Centre sollicité le 1^{er} juillet 2010.

Le membre du personnel à qui serait accordé le changement d'affectation provisoire dans l'emploi temporairement vacant ne sera affecté au Centre sollicité que si l'emploi qu'il y occupera devient définitivement vacant. Dans ce cas, l'affectation prendra cours le 1^{er} jour du mois qui suivra la notification de la vacance de cet emploi au Gouvernement de la Communauté française par la commission d'affectation.

CONDITION REQUISE:

Nomination à titre définitif dans l'enseignement organisé par la Communauté française à la fonction correspondant à celle de l'emploi sollicité.

DOCUMENT A JOINDRE:

- Une copie de l'arrêté de nomination à titre définitif.

FORME ET DELAI D'INTRODUCTION DES CANDIDATURES.

Les candidatures motivées doivent être introduites, sous peine de nullité, par lettre recommandée à la poste au : Ministère de la Communauté française - Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française - Direction de la carrière des personnels - Boulevard Léopold II, 44 - 3^{ème} étage - Bureau 3 E 346 à 1080 BRUXELLES.

Pour le lundi 29 mars 2010 au plus tard, la date de la poste faisant foi.

Les candidatures introduites après cette date ne seront plus prises en considération.

Les demandes doivent être complétées conformément aux modèles ci-annexés (annexes 1,2 et 3). Les candidats qui seraient intéressés par un ou plusieurs emplois repris à la présente, sont invités à introduire leur demande en prenant soin, dans ce cas, de numéroter ces emplois dans l'ordre de leur préférence (compléter à cet effet l'annexe 2).

Seront seules prises en considération, les candidatures introduites dans la forme et le délai fixés cidessus.

Une copie de la demande doit être adressée dans le délai fixé ci-avant à

Monsieur FOSTY GUY, Directeur Service Général de l'enseignement organisé par la Communauté française Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 (1G13) 1000 BRUXELLES

Les candidats désirant plus de précisions sur les missions des Centres peuvent s'adresser au Service général des Affaires pédagogiques et du Pilotage de l'Enseignement organisé par la Communauté française, Direction des Auxiliaires de l'enseignement, des Activités parascolaires et des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française – Monsieur F. DEGEE (tél. 02/690.81.36) pour obtenir une brochure décrivant les activités développées dans chaque Centre.

ANNEXE 1a

POUR LES EMPLOIS DEFINITIVEMENT VACANTS

Demande de changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant dans un Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

A renvoyer (par envoi recommandé) au :

Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française Direction de la carrière des personnels

Boulevard Léopold II, 44 – 3^{ème} étage, (Bureau 3 E 346) à 1080 BRUXELLES

	Le 29 mars 2010 au plus tard	
NOM:		
Prénom :		
Adresse:	n°	
Code postal :	Localité :	
Date de naissance		
 date de l'arrêté de nomina établissement où vous ête 	ntion : es affecté(e) (intitulé et <u>adresse complète</u>) :	
disponibilité pour maladie, m	administrative particulière: disponibilité pou ission spéciale, congé pour prestations réduites	s, etc
MOTIVATION DE LA DEM	IANDE :	

Signature: Date:

ANNEXE 1b

POUR LES EMPLOIS TEMPORAIREMENT VACANTS

Demande de changement d'affectation dans un **emploi temporairement vacant** dans un Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

A renvoyer (par envoi recommandé) au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44 – 3^{ème} étage, (Bureau 3 E 346) à 1080 BRUXELLES

Le 29 mars 2010 au plus tard

	Le 27 mars 2010 au plus taru	
NOM:		
Prénom :		
	n°	
	Localité :	
Date de naissance		
 date de l'arrêté de nomina établissement où vous ête 	ution :s affecté(e) (intitulé et <u>adresse complète</u>) :	
Etes-vous dans une position disponibilité pour maladie, mi	administrative particulière: disponibilité pou ssion spéciale, congé pour prestations réduites	r convenance personnelle, s, etc
MOTIVATION DE LA DEM	ANDE :	

Date: Signature:

ANNEXE 2

Demande de changement d'affectation dans un emploi définitivement vacant et/ou temporairement vacant dans un Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française.

NOM, prénom:

EMPLOIS SOLLICITES					
ORDRE DE PREFERENCE	DENOMINATION (Emploi + Centre de dépaysement et de plein air de la Communauté française à)				
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.					
8.					
9.					
10.					
11.					
12.					
13.					
14.					
15.					
16.					

Date: Signature:

ANNEXE 3

NOM, prénom:

ETATS DES SERVICES								
Etablissement (dénomination complète)	Fonction exercée (dénomination <u>exacte</u> et <u>complète</u>)	Niveau dans lequel chaque fonction est exercée	A titre temp. Temp. prior. Stag. Déf.	Nombre d'heures hebdo- madaires par fonction et niveau	Date de début et date de fin de chaque prestation			